



Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

Demande d'explications concernant l'aménagement du hall de la résidence Cannes Beach

4 messages

Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

24 septembre 2024 à 11:10

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>, Nathalie Thomas <nathalie.thomas@etude-aj.fr>

Cc : REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>, Conseil syndical Cannes Beach <cs.cannesbeach06@gmail.com>, Emmanuel Da Silva <manu230782@gmail.com>

Cci :

Monsieur Bruez,

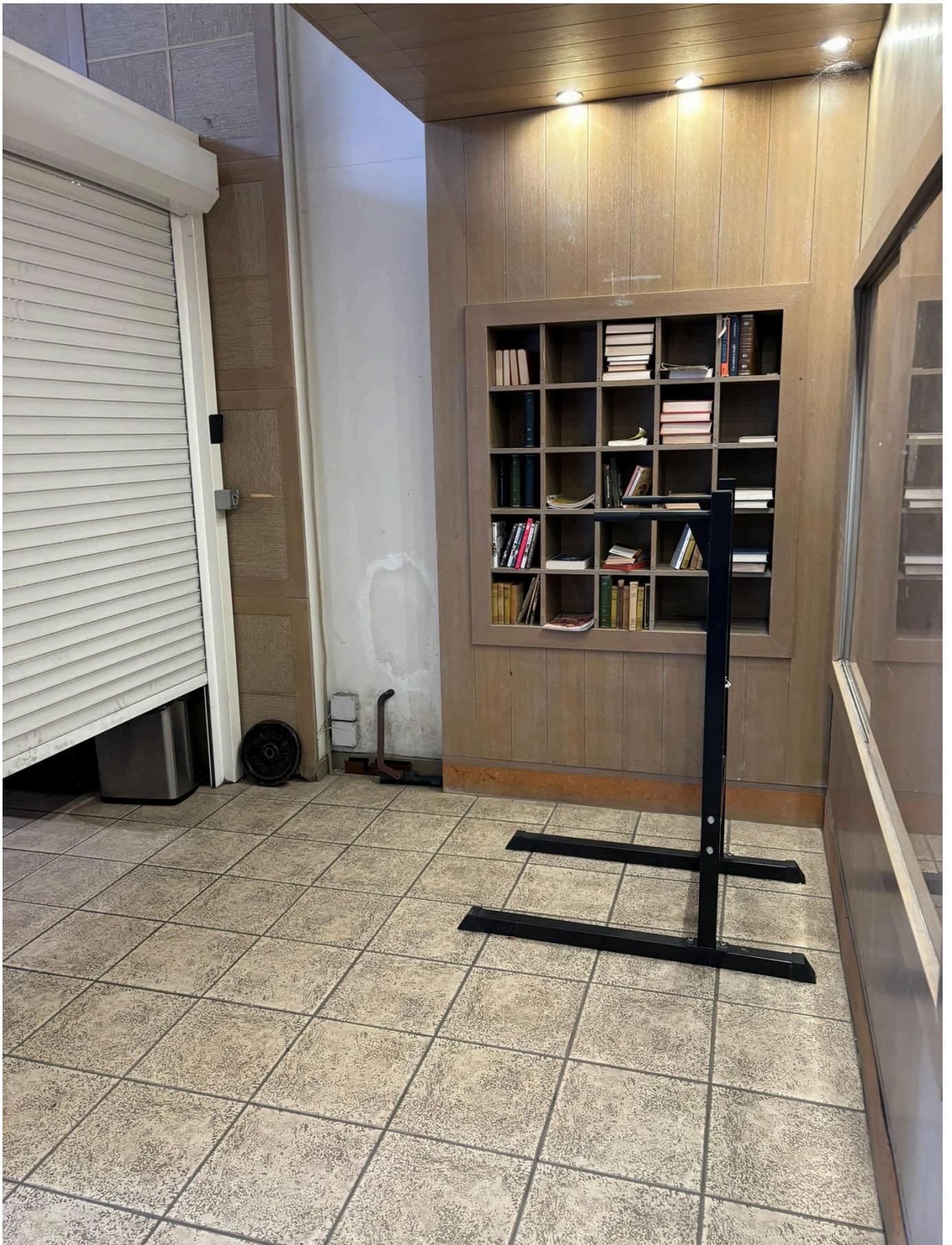
Je me permets de vous écrire pour vous faire part de certaines préoccupations concernant l'aménagement du hall de la résidence Cannes Beach.

Depuis plusieurs semaines, un canapé a été installé dans le hall d'entrée, sans qu'aucune explication n'ait été donnée aux résidents. Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier la situation et nous expliquer pourquoi cet élément est présent dans un espace qui, à mon sens, n'est pas prévu pour ce type d'usage ?

De plus, j'ai eu des remontées de copropriétaires concernant les agents de sécurité qui ont installé un appareil de musculation entre le cabanon de sécurité et l'ascenseur de gauche. Cela suscite des interrogations sur la vocation de ce lieu : le hall d'accueil est-il désormais une salle de fitness ? Cannes Beach est une résidence d'habitation, et non un espace dédié à l'entraînement physique, ce qui me semble en contradiction avec l'usage attendu de cet espace.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre les mesures adéquates afin de préserver le cadre de vie de la résidence, et vous remercie d'avance pour vos explications à ce sujet.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur Bruez, l'expression de mes salutations distinguées.





L'hygiène est une règle de vie que chaque colocataire doit respecter.
Les pochettes déposées seront identifiées et feront l'objet de pression au propriétaire pour un non renouvellement de Bail ainsi qu'une taxe participative aux ordures ménagères.



Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle , le transfert du message concerné ou des

infos qu'il contient ,doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>

24 septembre 2024 à 12:06

À : Nicolas Godovanny <GodovannyNicolas@outlook.com>, Service Qualité Groupe Protector <qualite@groupe-protector.fr>

Cc : Emmanuel DA SILVA <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>, REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>, Conseil syndical Cannes Beach <cs.cannesbeach06@gmail.com>, Danive Remix <vitodua1@gmail.com>

Bonjour,

Un copropriétaire me signale la présence d'un canapé et d'un appareil de musculation.

Ce mobilier n'est pas autorisé. Je vous informe donc demander à M BARAUD de retirer ce mobilier.

Cordialement,

Xavier BRUEZ

SCP EZAVIN THOMAS

Administrateurs Judiciaires

1 Rue Alexandre Mari

06300 NICE

Tél. : 04.93.62.76.60

Données personnelles : les données à caractère personnel collectées dans le cadre des traitements mis en œuvre lors de l'exécution des missions commerciales et civiles, de représentation et d'administration confiées par les juridictions et les pièces justificatives y afférentes sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SCP EZAVIN THOMAS durant la durée du mandat confié par décision judiciaire. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par courrier la direction générale de la SCP EZAVIN THOMAS à l'adresse suivante : Direction générale SCP EZAVIN THOMAS, 1, Rue Alexandre Mari, 06300 NICE.

De : Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

Envoyé : mardi 24 septembre 2024 11:11

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>; Nathalie Thomas <nathalie.thomas@etude-aj.fr>

Cc : REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>; Conseil syndical Cannes Beach <cs.cannesbeach06@gmail.com>; Emmanuel Da Silva <manu230782@gmail.com>

Objet : Demande d'explications concernant l'aménagement du hall de la résidence Cannes Beach

[Texte des messages précédents masqué]

Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

24 septembre 2024 à 13:32

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>, Nathalie Thomas <nathalie.thomas@etude-aj.fr>

Cc : REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>, Conseil syndical Cannes Beach <cs.cannesbeach06@gmail.com>, Emmanuel Da Silva <manu230782@gmail.com>

Cci : jean.cannes06150@gmail.com, lionelcastaing@gmail.com

Monsieur Bruez,

Je vous remercie pour votre réactivité concernant la situation.

Cela dit, je trouve inadmissible que M. Baraud, employé de la copropriété, doive retirer l'appareil de musculation alors qu'il a été déposé par les agents de sécurité.

Cela ne relève pas de ses fonctions.

Merci de bien vouloir prendre les mesures appropriées.

Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle, le transfert du message concerné ou des infos qu'il contient, doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

[Texte des messages précédents masqué]

Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

25 septembre 2024 à 15:36

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>, Nathalie Thomas <nathalie.thomas@etude-aj.fr>

Bonjour M. Bruez,

Je vous informe que l'appareil de musculation est toujours dans le hall. Bien que la sécurité soit au courant de la situation, il n'a pas été enlevé.

D'après ce que je peux constater sur la photo, ils l'ont simplement déplacé derrière des piliers, mais il est toujours présent dans le hall.



Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle, le transfert du message concerné ou des

11/10/2024 13:04

Gmail - Demande d'explications concernant l'aménagement du hall de la résidence Cannes Beach

infos qu'il contient ,doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

[Texte des messages précédents masqué]